FORET REGIONALE DE SAINT-VRAIN ET BOISEMENTS ASSOCIES (Identifiant national : 110030026)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 91579003)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : OGE (ROGER O.), .- 110030026, FORET REGIONALE DE SAINT-VRAIN ET BOISEMENTS ASSOCIES. - INPN, SPN-MNHN Paris, 12P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110030026.pdf*

Région en charge de la zone : Ile-de-France
Rédacteur(s) :OGE (ROGER O.)
Centroïde calculé : 599827°-2391620°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 26/05/2011
Date actuelle d'avis CSRPN : 26/05/2011
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 22/11/2016

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 5
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 6
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 6
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 7
6. HABITATS 7
7. ESPECES 9
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 12
9. SOURCES 12

1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est inclue dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : 110001540 - VALLEE DE LA JUINE D'ETAMPES A SAINT-VRAIN (Id reg. : 91000008)

1.1 Localisation administrative

- Département : Essonne
- Commune : Saint-Vrain (INSEE : 91579)

1.2 Superficie

32,57 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 70
Maximale (mètre): 86

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : 110001540 - VALLEE DE LA JUINE D'ETAMPES A SAINT-VRAIN (Type 2) (Id reg. : 91000008)

1.5 Commentaire général

Le périmètre de la ZNIEFF concerne la Forêt Régionale de Saint-Vrain et les boisements attenants, ainsi que des prairies connexes aux boisements.

Sur la commune, la Forêt Régionale de Saint-Vrain est un secteur remarquable pour la flore comme pour la faune.

Il s'agit d'une chênaie-charmaie avec principalement quelques chênes en futaie (Quercus petraea et Quercus robur) et des taillis de charmes (Carpinus betulus). Elle évolue vers une formation plus acidiphile (présence du Châtaignier) dans la partie nord-ouest.

Sans grande originalité du point de vue de la flore herbacée, ce boisement présente par endroits un sous-bois richement coloré par de beaux tapis de sylvatiques printanières. On remarque surtout la Jonquille très abondante localement mais qui fait l'objet de cueillettes trop nombreuses. Aucune plante remarquable n'a été recensée en sous-bois. Mais il faut retenir la présence du Cormier (Sorbus domestica), assez commun dans l'Essonne et déterminant ZNIEFF en Île-de-France. Déjà connu dans le secteur, 2 arbres ont été repérés en 2009, ils sont probablement plus nombreux. Nous pouvons nous interroger sur l'indigénat de cette espèce qui est parfois plantée.

Dans la forêt, les lisières et les mares présentent un intérêt floristique. En effet, quelques raretés ont été observées surtout sous les lignes électriques et au niveau des mares.

Sous les lignes, l'entretien permet de maintenir une flore herbacée avec plusieurs espèces plus ou moins rares. Le Rhinanthe à petites fleurs (Rhinanthus minor), rare dans l'Essonne, est une hémiparasite peu abondante ici. L'Orchis maculé (Dactylorhiza maculata), orchidée assez rare dans l'Essonne, ne compte ici qu'environ quinze pieds. Ces deux plantes se cantonnent au-dessous de pylônes. Ce sont en effet des zones en herbe (elles font l'objet de girobroyages assez fréquents comme quelques layons). L'Euphorbe raide (Euphorbia stricta), non signalée dans l'atlas de l'Essonne, se développe en bordure de chemin, à proximité des lignes. La Laîche pâle (Carex pallescens), assez rare dans l'Essonne, a été observée en faible abondance sous les lignes et au niveau de l'allée centrale (lieu-dit « Petit Bois »).

Une autre plante remarquable a été signalée sous les lignes électriques : le Séneçon des bois (Senecio sylvaticus), assez rare dans l'Essonne. Cette plante n'a pas été revue cette année probablement du fait d'un girobroyage sous les lignes lors de sa période de développement.

Les mares de la Forêt Régionale de Saint-Vrain assez nombreuses ont également révélé quelques plantes remarquables.

Les mares forestières présentent une physionomie variée. La mare la plus à l'est, totalement recouverte de Lentille d'eau (Lemna minor), présente des rives abruptes et ombragées qui n'ont globalement pas d'intérêt particulier pour la flore. Toutefois, une espèce remarquable y a été recensée : la Laîche des lièvres (Carex ovalis), assez rare dans l'Essonne. Cette espèce de prairie humide ne compte ici qu'un pied. On la retrouve sur le bord de plusieurs autres mares.

Les autres mares de la forêt sont mieux éclairées, semblent peu profondes et sont toujours en eau. Ceci explique le développement important des hélophytes et des plantes aquatiques qui sont peu nombreuses et pour la plupart très communes : Massettes (Typha latifolia), Potamot nageant (Potamogeton natans), Jonc épars (Juncus effusus)… En général, le profil abrupt des berges est peu favorable à l'installation d'une flore diversifiée. Cependant, deux espèces considérées comme assez rares dans l'Essonne méritent d'être citées : le Plantain-d'eau lancéolé (Alisma lanceolatum), plante qui n'a été notée que dans une mare où elle est peu abondante, et le Vulpin genouillé (Alopecurus geniculatus), noté également que dans une mare, est présent sur une grève en pente douce. La Véronique à écussons (Veronica scutellata), assez rare dans l'Essonne, se développe aussi en bordure de mare.

Les cours d'eau sont peu nombreux (ruisseaux intermittents) ; Le Ruisseau du Mauvais Temps, en lisière de la Forêt Régionale de Saint-Vrain, correspond pour l'essentiel à un fossé recalibré et souvent très encombrés par les ronces ou une végétation herbacée banale avec Ortie dioïque (Urtica dioica), Eupatoire chanvrine (Eupatorium cannabinum)…

L'intérêt pour la faune est également très élevé avec en premier lieu des espèces remarquables forestières ou de lisières.

Pour les insectes, on peut citer trois espèces particulièrement remarquables. Le Lucane Cerf-volant (Lucanus cervus), dont un individu a été trouvé à proximité de l'obélisque, est un gros coléoptère spectaculaire qui vit dans les bois de feuillus, de chênes en particulier, ou juste en lisière. De plus en plus menacées par la sylviculture intensive et d'une manière générale par l'élimination des vieux arbres, les populations de lucanes diminuent, en particulier dans le tiers nord de la France. Cette espèce est citée en annexe II de la directive « Habitats ». La Petite Violette (Clossiana dia), avec un individu, a été observée dans la clairière des lignes à haute tension à l'extrémité nord-ouest de la commune de Saint-Vrain. Ce papillon vit dans les landes, les prairies et les pelouses sèches. Les populations restent fragiles du fait des exigences assez élevées de l'espèce. Elle est protégée en Île-de-France et déterminante ZNIEFF. Le Petit Mars changeant (Apatura ilia), dont un individu a été observé en lisière de la trouée des lignes à haute tension, fréquente les clairières, les coupes et les lisières de boisements humides (la chenille se développe sur les saules). La sylviculture intensive et le drainage font régresser ses habitats et donc ses populations. L'espèce est déterminante ZNIEFF en Île-de-France.

Ces espaces sont également favorables aux chiroptères comme La Noctule commune (Nyctalus noctula) avec plusieurs individus contactés en transit et en chasse au-dessus de la forêt ainsi qu'en lisière. En chasse, les individus suivaient principalement la lisière sud de la forêt ainsi que la trouée de la ligne à haute tension qui la traverse du nord au sud. Vu la fréquence des contacts ici et dans d'autres secteurs, il est très probable qu'une colonie soit présente dans les boisements de la ZNIEFF. Cette espèce typiquement forestière gîte dans les trous d'arbres. Plusieurs arbres mâtures et troués par les pics sont très favorables au gîte de la Noctule commune (Nyctalus noctula). Elle est inscrite dans l'annexe IV de la directive « Habitats », elle est en régression en Île-de-France et déterminante ZNIEFF dans la même région. La Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus), nombreux individus, a été contactée en transit et en chasse au-dessus de la forêt ainsi qu'en lisière. Ses principales recherches alimentaires ont lieu au-dessus des haies, à proximité de l'eau et dans l'environnement villageois. L'espèce est citée en annexe IV de la directive « Habitats ».

Dans la partie est de la forêt régionale, une autre pipistrelle a été contactée. Non déterminée avec certitude, il pourrait s'agir de la Pipistrelle de Kuhl (Pipistrellus kuhli) ou de la Pipistrelle de Nathusius (Pipistrellus nathusii). Ces deux espèces sont très rares, déterminantes ZNIEFF et citées en annexe IV de la directive « Habitats ».

En second lieu, notons la présence d'espèces patrimoniales de milieux humides dont la présence est directement liée à celle des mares dont la majeure partie (au moins 9) se localise dans la Forêt Régionale. La Forêt Régionale est caractérisée par un faible relief qui engendre une circulation difficile de l'eau. Dans la forêt, des dépressions ont été creusées par l'ONF, il y a plus de 30 ans. Elles ont été reliées à des drains pour assécher la forêt. Ces dépressions ce sont rempli d'eau et ont ainsi créé des mares. Il n'est pas exclu que certaines des mares recensées dans la forêt aient pour origine les activités de carrière (exploitation de la meulière) qui ont également produit des dépressions aboutissant à la constitution de mares forestières. Ces mares sont très intéressantes pour la faune car elles forment un réseau relativement dense, ce qu'apprécient beaucoup d'espèces comme les amphibiens pour ne pas être tributaires d'un seul site de reproduction. La plupart d'entre elles restent en eau toute l'année permettant ainsi aux espèces aquatiques à cycle biologique long de s'y reproduire comme les libellules.

En ce qui concerne les amphibiens, 5 espèces y ont été trouvées en période de reproduction. A l'exception de la Grenouille verte (Perophylax kl. esculentus) et du Triton palmé (Lissotriton helveticus), communs dans de nombreux types de milieux humides, les 3 autres ont un intérêt patrimonial. Le Triton crêté (Triturus cristatus), plusieurs individus, a été observé dans deux mares (lieu-dit « Petit Bois »). Ce grand triton occupe essentiellement les secteurs de prairies comportant un réseau de mares de reproduction riches en végétation aquatique. Toutefois, des mares forestières peuvent être occupées, comme c'est le cas pour

la Forêt Régionale, lorsque d'autres mares sont situées à découvert et à proximité. Il y a quelques décennies, des mares se trouvaient dans les cultures à l'ouest et au nord de la forêt, la population des tritons crêtés observés seraient donc relictuelle d'une répartition anciennement plus vaste. L'espèce a beaucoup régressé du fait de l'abandon du pâturage, de la destruction des mares situées en plein champ. Elle est inscrite sur l'annexe II et IV de la directive « Habitats ». La Grenouille agile (Rana dalmatina), avec des pontes et des adultes observés dans au moins 3 mares (lieu-dit « Petit Bois »), est intimement liée aux boisements de feuillus. Elle se reproduit dans les mares forestières ou en lisière, parfois même dans des pièces d'eau de faible profondeur. Bien que non menacée, elle est très sensible à l'exploitation forestière, surtout lorsque celle-ci occasionne des drainages, ainsi qu'à la circulation routière lors de ses migrations. Cette grenouille est citée en annexe IV de la directive « Habitats ». Le Triton ponctué (Lissotriton vulgaris), avec un individu observé dans une mare (nord-ouest du « Petit Bois ») recherche surtout les mares et les étangs à végétation aquatique développée, sans poissons, dans les secteurs découverts ou en forêt comme ici. Cette espèce a une répartition plutôt localisée en Île-de-France.

Le Martin-pêcheur (Alcedo athis) profite aussi de ces mares. Un individu a été observé en pêche à plusieurs reprises sur une mare située dans le « Petit Bois » ouest. Il est possible que l'espèce se reproduise dans la forêt. Il est cité en annexe I de la directive « Oiseaux » et déterminant ZNIEFF en Île-de-France à partir de 5 couples.

Au sujet des insectes, les mares permettent la reproduction de plusieurs espèces de libellules comme la petite Nymphe à corps de feu (Pyrrhosoma nymphula), l'Agrion jouvencelle (Coenagrion puella), l'Aeschne bleue (Aeshna cyanea), l'Aeschne mixte (Aeshna mixta) et l'Anax empereur (Anax imperator).

Certains secteurs se distinguent ponctuellement du fait de leurs caractéristiques originales, notamment un ruisseau en bordure nord de la Forêt Régionale. Ce ruisseau sans végétation aquatique sur une grande partie de son cours permet la présence d'une libellule remarquable : l'Orthétrum brun (Orthetrum brunneum), avec au moins deux individus (au nord-ouest du « Petit Bois »). La simple présence de cette espèce très mobile ne prouve en rien sa reproduction sur le site, cependant, l'habitat lui est tout à fait favorable. Cette libellule recherche les eaux ensoleillées, peu profondes et faiblement végétalisées, comme les suintements, les ruisseaux, les flaques ou les plans d'eau de carrière. C'est une espèce pionnière qui disparaît rapidement lorsque la végétation aquatique commence à se développer. Elle est très localisée, rare et déterminante ZNIEFF en Île-de-France.

Le long de ce même ruisseau, quelques secteurs de végétation prairiale hébergent le Criquet verte-échine (Chorthippus dorsatus), plusieurs individus. Ce criquet fréquente les prairies humides, souvent en bordure de secteurs marécageux. Victime du drainage et de la destruction des zones humides, il a une répartition désormais morcelée, en particulier en plaine. Il est gravement menacé et déterminant ZNIEFF en Île-de-France. Ces secteurs accueillent également la Grande Aeschne (Aeshna grandis) avec au moins 2 individus observés. Il est possible que l'espèce se reproduise ici. Cette libellule fréquente les eaux stagnantes ou faiblement courantes. Peu répandue dans l'ensemble de son aire de répartition, elle est protégée en Île-de-France. assez rares et déterminante ZNIEFF en Île-de-France

Plusieurs opérations de gestion écologique ont été validées par la commune dans le cadre du schéma d'aménagement du territoire dont certaines concernent la Forêt Régionale, notamment de mettre en lumière certaines mares et de gérer certaines berges, de conserver des vieux arbres, chandelles et arbres remarquables, de favoriser les milieux ouverts sous les lignes électriques.

Concernant l'entretien, l'ONF ne gère plus directement cette forêt depuis 2004. Il y a eu mise en concurrence des prestataires. Aujourd'hui c'est France Environnement qui a le marché d'entretien. Entre ces deux dates, d'autres prestataires sont intervenus.

En 2010, l'Agence des Espaces Verts, gestionnaire du site, a curé et reprofilé les berges de deux mares. Cette gestion des mares se poursuivra dans le temps.

L'A.E.V. souhaite améliorer la gestion écologique de la forêt. Elle étudie le moyen de combler à court terme les fossés drainants, la possibilité de maintenir des îlots de vieillissement et à plus long terme d'avoir une convention avec RTE pour gérer de manière plus douce (fauche annuelle tardive) les habitats localisés sous les lignes à haute tension. Toutes ces mesures devraient à terme préserver les espèces remarquables du site et en diversifier la flore et la faune.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Terrain acquis par un département
- Zone naturelle et forestière de document d'urbanisme
- Site inscrit selon la loi de 1930

Commentaire sur les mesures de protection

La majeure partie de la Forêt Régionale de Saint-Vrain est incluse dans le site inscrit dénommé « Vallée de la Juine » (n° 6154). La Forêt Régionale de Saint-Vrain est en ENS.

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Elevage
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé
- Circulation ferroviaire
- Activités hydroélectriques, barrages
- Gestion conservatoire

Commentaire sur les activités humaines

La ZNIEFF est traversée par plusieurs lignes à haute tension. La ZNIEFF est parcourue par deux sentiers de randonnées (PR).

1.6.3 Géomorphologie

- Mare, mardelle
- Plaine, bassin

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine régional

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Mammifères - Insectes - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Ralentissement du ruissellement - Fonctions de protection du milieu physique - Role naturel de protection contre l'érosion des sols	

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre de la ZNIEFF est délimité par les éléments physiques identifiables (chemin, lisières…) localisés au plus près des espaces et des espèces remarquables. Les milieux connexes (prairies…) jouant un rôle reconnu in situ auprès de la faune sont également inclus. Le périmètre de la ZNIEFF est établi de manière à exclure les zones fortement anthropiques (plaines de culture, habitations notamment).

Au niveau de la Forêt Régionale, la ZNIEFF est calée sur la lisière forestière. Ce périmètre inclus le Ruisseau du Mauvais Temps (berges et cours d'eau), le ruisseau orienté nord-sud (berges et cours d'eau), lorsque ceux-ci jouxtent la forêt, et le « chemin rural 17 de la Honville à Marolles ». Ce périmètre est élargi pour englober des habitats connexes dont le boisement et les prairies localisés à l'est du « Bois de Cramart », périmètre est calé sur les routes (bande de roulement (asphalte) exclue, bermes et accotements inclus). A l'ouest, les parcelles boisées situées aux lieux-dits « la Boucherie » et « la Charbonnière » sont incluses dans la ZNIEFF, périmètre calé sur les lisières et sur le Ruisseau du Mauvais Temps (berges et cours d'eau).

Au nord-ouest, le boisement dit « le Charbonneau » est intégré dans la ZNIEFF (périmètre calé sur les lisières). La partie occidentale du bois (plus anthropique) est exclue de la ZNIEFF.

Au nord, la ZNIEFF intègre le bois dit « les Carrières Rouges », le « Parc des Tournelles » et les pâtures. le périmètre est établi sur les lisières, le parcellaire urbain et le chemin qui relie la RD 8 et la forêt Régionale (le chemin est exclu de la ZNIEFF).

Au nord-est, le périmètre inclus les parcelles boisées qui prolongent la Forêt Régionale (périmètre calé sur les lisières).

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Voie ferrée, TGV	Intérieur	Indéterminé	Réel
Transport d'énergie	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretien des rivières, canaux, fossés,plans d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Intérieur	Indéterminé	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Cueillette et ramassage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Autres pratiques de gestion (préciser)	Intérieur	Indéterminé	Réel
Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

La ZNIEFF est traversée par des lignes à haute tension (entretien de la végétation sous les lignes) et une ligne de chemin de fer. Des mesures de gestion écologique vont être mise en place à court et moyen terme. Certaines mares ont récemment fait l'objet de mise en lumière et de curage.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Oiseaux	- Amphibiens - Mammifères - Phanérogames - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.4 Végétations aquatiques				
	38 Prairies mésophiles				
	53 Végétation de ceinture des bords des eaux				
	22 Eaux douces stagnantes				

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	24 Eaux courantes				
	41.2 Chênaies-charmaies				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	38.1 Pâtures mésophiles				
	31.8 Fourrés				
	86.43 Voies de chemins de fer, gares de triage et autres espaces ouverts				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.1 Villes				
	84.3 Petits bois, bosquets				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	41 Forêts caducifoliées				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Lépidoptères	53783	*Apatura ilia (Denis & Schiffermüller, 1775)*	*Petit Mars changeant (Le), Petit Mars (Le), Miroitant (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : OGE (LABBAYE O.)				2009
	53942	*Clossiana dia (Linnaeus, 1767)*	*Petite Violette (La), Nacré violet (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : OGE (LABBAYE O.)				2009
Mammifères	60468	*Nyctalus noctula (Schreber, 1774)*	*Noctule commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Oise (BAS E.)				2009
Odonates	65446	*Aeshna grandis (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aeschne (La)*	Reproduction indéterminée	Informateur : OGE (LABBAYE O.)				2009
	65290	*Orthetrum brunneum (Boyer de Fonscolombe, 1837)*	*Orthétrum brun (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : OGE (LABBAYE O.)				2009
Orthoptères	66159	*Chorthippus dorsatus (Zetterstedt, 1821)*	*Criquet verte-échine*	Reproduction indéterminée	Informateur : OGE (LABBAYE O.)				2009
Phanérogames	124319	*Sorbus domestica L., 1753*	*Cormier, Sorbier domestique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : OGE (BEIGENGER A. et THEVENIN P.)				2009

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444432	*Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)*	*Triton palmé*	Reproduction indéterminée	Informateur : OGE (LABBAYE O.)				2009
	444431	*Lissotriton vulgaris (Linnaeus, 1758)*	*Triton ponctué*	Reproduction indéterminée	Informateur : OGE (LABBAYE O.)				2009
	310	*Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838*	*Grenouille agile*	Reproduction indéterminée	Informateur : OGE (LABBAYE O.)				2009
	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction indéterminée	Informateur : OGE (LABBAYE O.)				2009
Coléoptères	10502	*Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)*	*Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane*	Reproduction indéterminée	Informateur : OGE (LABBAYE O.)				2009
Mammifères	60479	*Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)*	*Pipistrelle commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Oise (BAS E.)				2009
Odonates	65440	*Aeshna cyanea (O.F. Müller, 1764)*	*Aeschne bleue (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : OGE (BEIGENGER A. et THEVENIN P.)				2009
	65451	*Aeshna mixta Latreille, 1805*	*Aeschne mixte*	Reproduction indéterminée	Informateur : OGE (LABBAYE O.)				2009
	65473	*Anax imperator Leach, 1815*	*Anax empereur (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : OGE (LABBAYE O.)				2009
	65141	*Coenagrion puella (Linnaeus, 1758)*	*Agrion jouvencelle*	Reproduction indéterminée	Informateur : OGE (LABBAYE O.)				2009
	65101	*Pyrrhosoma nymphula (Sulzer, 1776)*	*Petite nymphe au corps de feu (La)*	Reproduction indéterminée	Informateur : OGE (LABBAYE O.)				2009
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction indéterminée	Informateur : OGE (LABBAYE O.)				2009
Phanérogames	81263	*Alisma lanceolatum With., 1796*	*Plantain d'eau à feuilles lancéolées, Alisma lancéolée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : OGE (BEIGENGER A. et THEVENIN P.)				2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	81637	*Alopecurus geniculatus L., 1753*	*Vulpin genouillé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : OGE (BEIGENGER A. et THEVENIN P.)				2009
	86400	*Brassica nigra (L.) W.D.J.Koch, 1833*	*Moutarde noire, Chou noir*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : OGE (BEIGENGER A. et THEVENIN P.)				2009
	88742	*Carex ovalis Gooden., 1794*	*Laîche Patte-de-lièvre, Laîche des lièvres*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : OGE (BEIGENGER A. et THEVENIN P.)				2009
	88747	*Carex pallescens L., 1753*	*Laîche pâle*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : OGE (BEIGENGER A. et THEVENIN P.)				2009
	94266	*Dactylorhiza maculata (L.) Soó, 1962*	*Orchis tacheté, Orchis maculé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : OGE (BEIGENGER A. et THEVENIN P.)				2009
	97676	*Euphorbia stricta L., 1759*	*Euphorbe raide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : OGE (BEIGENGER A. et THEVENIN P.)				2009
	117616	*Rhinanthus minor L., 1756*	*Petit cocriste, Petit Rhinanthe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : OGE (BEIGENGER A. et THEVENIN P.)				2009
	122726	*Senecio sylvaticus L., 1753*	*Séneçon des bois, Séneçon des forêts*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : OGE (BEIGENGER A. et THEVENIN P.)				2009
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : OGE (BEIGENGER A. et THEVENIN P.)				2009

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	310	*Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	444431	*Lissotriton vulgaris (Linnaeus, 1758)*	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	444432	*Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789)*	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Insectes	10502	*Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
Mammifères	60468	*Nyctalus noctula (Schreber, 1774)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	60479	*Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	AEV	2007	Plan de gestion de la Forêt régionalede Saint-Vrain. Document interne, non publié 17 p.
	OGE	2011	Diagnostic écologique global et schéma d'aménagement du territoire. Mairie de Saint-Vrain 144 p.
Informateur	CBNBP (SALVAUDON C.)		
	CPIE Oise (BAS E.)		
	GUITTET J.		
	OGE (BEIGENGER A.)		
	OGE (BEIGENGER A. et THEVENIN P.)		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	OGE (LABBAYE O.)		
	OGE (THEVENIN P.)		